



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°11-21

L'an deux mille onze,
Le 29 novembre, à Neufchâteau

Date de convocation	26 octobre 2011
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, Mme Michèle ANDRIEUX, M. François BUSSIERE, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, Mme Arlette CHARBONNIER, M. André JANNOT, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Simon LECLERC, M. Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorf), M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORNIET, Mme Morgane PITEL, M. Daniel ROUVENACH, M. Arnaud SALVINI, M. Daniel TOURNAY (qui a reçu pouvoir de M. Porcelli), M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU

Objet de la délibération :

VULNERABILITE DES ENTREPRISES : LANCEMENT DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

Après avoir entendu l'exposé du Président, le comité syndical, à l'unanimité,

- approuve le lancement du projet « réduction de la vulnérabilité des entreprises aux risques d'inondation »
- sous réserve de l'accord formel des financeurs
- approuve le plan de financement

	Champagne-Ardenne		Lorraine	
Etat	17 000.00 €	10.12%	0	0.00%
Région	28 560.00 €	17.00%	28 560.00 €	17.00%
Feder	60 540.00 €	36.04%	60 540.00 €	36.04%
AERM	28 300.00 €	16.84%	45 300.00 €	26.96%
Epama	33 600.00 €	20.00%	33 600.00 €	20.00%
	168 000.00 €	100.00%	168 000.00 €	100.00%

- retient le principe de la confidentialité de l'ensemble des données recueillis lors des différents diagnostics.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY